

## CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal est convoqué en séance publique, le jeudi 23 février 2023, à 18 h 30, salle du conseil.

A Pagny-la-Ville, le 16 février 2023

Le maire Henri MAUCHAMP

### Ordre du jour :

- Nomination d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du 6 février 2023
- Festival 2023 : "une Pinte de Blues"
- Choix de l'entreprise pour la réfection de la voirie Impasse St Exupéry
- fête du vélo 2023
- Syndicat du PLU "La Champagny" : remplacement d'un membre
- Commission fêtes et cérémonies : remplacement d'un membre

---

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois février à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Henri MAUCHAMP, maire.

Nombre de conseiller en exercice : 10 - quorum : 6

Étaient présents : Henri MAUCHAMP, maire ; Emmanuelle BOULEHLAIS adjointe ; Anne ORGELOT, Virginie BREVIER, François LORENZI, Vincent GONNET, et Alain NICOLAS conseillers municipaux.

Absent ayant donné pouvoir : Jonathan ENOC (pouvoir à Emmanuelle BOULEHLAIS), Antonio REIS (pouvoir à Anne ORGELOT) et Kévin POISELET (pouvoir à Henri MAUCHAMP)

<b>Délibération n° 9</b> <b>Nomination du secrétaire de séance</b>
---

En application de l'article L.2122-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal nomme M. Vincent GONNET pour remplir les fonctions de secrétaire.

<b>Délibération n° 10</b> <b>Approbation du compte rendu du 6 février 2023</b>
---

Le projet de procès-verbal de la réunion du 6 février 2023 a été adressé à chaque conseiller municipal. Il est soumis à l'approbation du conseil municipal.

Anne ORGELOT demande 2 modifications au procès verbal :

- quand elle a pris la parole pour se plaindre du bruit, c'était pendant les affaires diverses et non pendant le vote du RIFSEEP, sa remarque étant dirigée vers la mairie et non envers le vote du RIFSEEP. Elle ajoute d'ailleurs qu'elle n'a trouvé aucun texte qui autorise les collectivités à travailler en dehors des horaires fixé par la Préfecture. Le maire réaffirme que cet arrêté ne touche que les particuliers, pas les collectivités locales.
- le maire a évoqué que pour le loto des écoles, la commune ne dépenserait rien pour cette manifestation, elle souhaite que ce soit rajouté dans le procès-verbal du 6 février.

Après avoir pris en compte les demandes de modification de Mme ORGELOT, le conseil municipal adopte à la majorité le procès-verbal de la réunion du 6 février 2023.

POUR : 6                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 4

Transmis en Préfecture le 2 mars 2023

Publié le 6 mars 2023

<b>Délibération n° 11</b> <b>Festival "une Pinte de Blues"</b>
---

Par délibération du 27 janvier 2022, le conseil municipal a donné son accord de principe pour la tenue du festival "Une Pinte de Blues" sur la commune de Pagny-la-Ville. L'échéance approche et Mme Marjorie Baker Sari, qui pilote ce projet, est venue exposer aux élus l'avancée du projet :

- Un important service de sécurité sera mis en place avec pour l'instant une quinzaine de personne mais il pourrait y en avoir plus. (le quota pour le site est de 4 personnes)
- les horaires du festival : 13 h à 00 h, horaires de concert pour le samedi (clôture à 01 h) et 11 h à 23 h pour le dimanche
- la scène sera installée en lieu et place du terrain de bicross
- parking : un payant entrée côté Charrey et un gratuit sur le terrain autour de l'ancienne féculerie
- les artistes utiliseront la salle des fêtes tout le week-end : elle leur servira de loge et il pourront également s'y reposer et se nourrir.
- plusieurs tarifs seront proposés pour ce festival avec un tarif spécifique pour les moins de 15 ans
- il est difficile de chiffrer à l'avance le nombre de participant mais 1 000 tampons d'entrée ont d'ores et déjà été commandés
- une exposition de voitures américaines sera installée en bord de saône
- 3 food-trucks seront présents sur le festival : dégustation de vin, friture de carpe...il ya aura aussi un bier-truck.
- sont prévus également : des structures gonflables sur l'eau (avec un maitre nageur) et du maquillage pour les enfants, une vente de tee shirt, un atelier tatoueur, un barbecue installé dans un wagon de train, 4 buvettes (bière à 4 C°)
- la gendarmerie est informée un poste de secours obligatoire dans ce genre de festival sera présent
- Les habitants de Pagny-la-Ville auront un tarif préférentiel (50 %) soit 25 € pour le week-end

Le maire voudrait que ce festival fasse le moins de bruit possible pour éviter les nuisances sonores... Mme Baker Sari lui répond que par définition c'est un festival et qu'elle ne pourra pas

éviter ces nuisances mais que ces personnes, prévenues à l'avance, peuvent prendre leurs dispositions et d'autre part que cela va apporter de la notoriété à la commune.

Devant le nombre de questions posées par les habitants présents sur ce conseil, Emmanuelle BOULEHLAIS estime qu'il aurait fallu faire une réunion publique pour débattre de tout cela. Mme Baker Sari répond qu'elle est dispo jusqu'au 5 mars.

*Emmanuelle BOULEHLAIS : Henri, serait-il possible de reprendre l'ordre du jour s'il vous plaît ? Il faudrait organiser une réunion publique pour répondre aux questions des habitants.*

<b>Délibération n° 12</b> <b>Choix de l'entreprise pour la réfection de la voirie Impasse St Exupéry</b>
---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Le maire rappelle aux élus que la voirie de l'Impasse St Exupéry sera refaite en 2023 et qu'une demande de subvention a été transmise au Conseil Départemental. Il a demandé aux entreprises qui avaient été sollicitées en septembre 2022 de réactualiser leur devis. Il propose ces deux devis au conseil municipal celui de la société COLAS pour un montant de 40 570.34 € HT et celui de la société NOIROT pour un montant de 36 727.50 € HT.

Le maire explique que le montant des devis risque encore d'augmenter d'ici la réalisation des travaux, il explique également que les entreprises ont des planning très chargés. De plus, les devis au-dessus de la somme de 40 000 € partent en appel d'offre ce qui retardera encore la réalisation des travaux, sur les deux devis joints, un dépasse ce montant.

*Anne ORGELOT : on aura pas de subvention si on commence les travaux avant la notification du montant.*

*François LORENZI : pour ne pas augmenter les devis, on s'assoierait sur les subventions (30 %) ce serait dommage*

*Vincent GONNET : il faut penser au gens qui vivent là-bas*

*Emmanuelle BOULEHLAIS : ce n'est pas une piscine que l'on fait creuser mais des travaux dans un endroit qui en a vraiment besoin, peut-on répondre à la question à l'ordre du jour ?*

Après délibération, à la majorité, les élus décident :

- D'ACCEPTER le devis de l'entreprise Noirot, pour un montant de 36 727.50 € HT ;
- de charger et d'autoriser le Maire à signer tout document à ce sujet.

POUR : 7

CONTRE : 0

ABSTENTION : 3

*Transmis en Préfecture le 2 mars 2023*

*Publié le 6 mars 2023*

<b>Délibération n° 13</b> <b>fête du vélo</b>
--

Le maire explique que cet évènement national a déjà été organisé il y a 6 ou 7 ans sur la commune.

*Anne ORGELOT : pourquoi on a pas eu les documents*

*Henri MAUCHAMP : pour la fête du vélo, les documents sont volumineux*

*Anne ORGELOT : si on les avait eu par mail, on aurait pu y réfléchir*

*Virginie BREVIER : et en parler en commission fête et cérémonie*

*Henri MAUCHAMP : la commission n'a qu'un pouvoir informel. Elle se réunira et "dégrossira" le travail.*

*Anne ORGELOT : on aurait dû avoir les documents*

*Henri MAUCHAMP : il s'agit d'animation que les communes peuvent organiser autour du vélo, par exemple, un concours de vélo fleuri etc.*

*Anne ORGELOT : est-ce qu'on pourrait avoir le mail et la présentation ?*

*Henri MAUCHAMP : je vous répète qu'on ne décide rien ce soir*

*Anne ORGELOT : je voudrais quand même avoir les documents pour savoir de quoi il retourne*

*Henri MAUCHAMP : on vous donnera ces documents. Une décision sera prise lors d'un prochain conseil*

<b>Délibération n° 14</b> <b>Syndicat du PLU "La Champagny" : remplacement d'un membre</b>
---

Considérant que la commune a désigné 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants pour siéger et représenter la commune lors de ses réunions, dans sa séance du 4 juin 2020

Considérant qu'Ingrid PERNET, déléguée suppléante de ce syndicat a démissionné de sa fonction de conseillère municipale, il convient donc au conseil municipal de désigner un nouveau délégué suppléant.

*Virginie BREVIER fait remarquer qu'Ingrid Pernet était également titulaire au SIVOS et qu'il faudrait également la remplacer*

Une seule candidate se présente Emmanuelle BOULEHLAIS

Après délibération, à la majorité, les élus décident :

- DE NOMMER Emmanuelle BOULEHLAIS suppléante au syndicat du PLU de la "Champagny"
- de charger et d'autoriser le Maire à signer tout document à ce sujet.

POUR : 6

CONTRE : 0

ABSTENTION : 4

*Transmis en Préfecture le 2 mars 2023*

*Publié le 6 mars 2023*

<b>Délibération n° 15</b> <b>commission fête et cérémonie : remplacement d'un membre</b>
---

Mme Ingrid PERNET faisait également partie de la commission "fêtes et cérémonie" et le maire souhaite la remplacer.

*Virginie BREVIER : il n'y a pas eu de démission au sein de la commission fêtes et cérémonies, pourquoi voter ce soir ?*

*Anne ORGELOT : Ingrid était adjointe, tu n'as qu'à mettre la nouvelle 1ère adjointe à sa place. D'ailleurs, on a pas besoin de voter, elle peut venir quand elle veut.*

<b>COMMUNICATIONS du Maire</b>
--------------------------------

- l'assainissement du camping est déficient suite à contrôle du SPANC ; de plus, la fosse est devenue sous dimensionnée. La commission des travaux qui s'est réunie vendredi en a discuté

*Virginie BREVIER : tout le monde était là ?*

*Henri MAUCHAMP : non 2 personnes seulement.*

*Alain NICOLAS : j'ai appelé pour m'excuser*

Le maire explique que le camping se trouve en terrain inondable et que la Suez préconise de nous rapprocher d'un cabinet d'étude pour une faisabilité. L'idéal serait une fosse béton d'un gabarit plus gros que celui actuel

*Alain NICOLAS connaît un cabinet qui fait cela : VISA*

*Vincent GONNET : on peut mettre une micro station ?*

*Henri MAUCHAMP : non, c'est inondable. M'autorisez-vous à prendre un cabinet d'étude ?... Quand on aura contacté le cabinet, on en saura plus*

## QUESTIONS DIVERSES

- Anne ORGELOT souhaite la réactualisation des informations la concernant sur le site internet : elle n'est plus première adjointe
- Anne ORGELOT souhaite savoir ce qu'il en est des poursuites engagées par la commune concernant les loyers impayés. Elle rappelle que lors du conseil municipal du 21 novembre et de la délégation donnée par le conseil municipal, le maire devrait en contrepartie informer les élus des actions engagées

*Henri MAUCHAMP : pour l'instant, c'est en stand-by*

*Anne ORGELOT : on en est où du chiffrage ?*

*Henri MAUCHAMP : je ne l'ai pas fait exactement. Les frais d'huisserie ne sont pas remboursés, seuls les frais d'avocat le sont. De toute façon, on ne peut pas laisser un locataire faire des impayés.*

*Anne ORGELOT : je veux juste savoir ce qui a été dépensé*

*Henri MAUCHAMP : tu auras les dépenses. La P'tite Bourgogne va passer au tribunal bientôt. A ce jour, il n'y a pas eu de remise de clé. Nous allons casser le bail et recouvrir les loyers impayés*

*Alain NICOLAS : et pour l'autre locataire ?*

*Henri MAUCHAMP : il sera expulsé au printemps. Pour info, il travaille et a un bon salaire*

*Alain NICOLAS : donc il y a procédure ?*

*Henri MAUCHAMP : oui d'expulsion. Il partira, même s'il faut s'asseoir sur certains loyers. Il a été informé de cette procédure mais n'a pas bougé.*

La séance est levée à 20 h 00

Les délibérations n° 9-2023 à 15-2023 ont été examinées au cours de cette séance à laquelle étaient présents Henri MAUCHAMP, maire ; Emmanuelle BOULEHLAIS adjointe ; Anne ORGELOT, Virginie BREVIER, François LORENZI, Vincent GONNET et Alain NICOLAS conseillers municipaux.

Le secrétaire de séance,  
Vincent GONNET

Le Maire,  
Henri MAUCHAMP

En application de l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales, la liste des délibérations examinées par le conseil municipal lors de sa séance a été affichée à la mairie le 27 février 2023